

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Cinquième session ordinaire

25 juin – 3 juillet 2004

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/107 (V)

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMMEMORATION DU GENOCIDE
DU RWANDA – 7 AVRIL 2004**

**Rapport du Président sur la commémoration du génocide
du Rwanda – 7 avril 2004**

1. Le Conseil exécutif a, au cours de sa réunion tenue du 3 au 6 mars 2003 à N'Djamena (Tchad), adopté la décision **EX.CL/Dec.16(II)** qui a déclaré le 7 avril 2004, dixième anniversaire du génocide du Rwanda et demandé à la Commission de l'UA de commémorer cette date comme une journée du souvenir des victimes du génocide au Rwanda et une réaffirmation de la détermination de l'Afrique de prévenir et de lutter contre le génocide sur le continent.
2. Le Conseil exécutif a en outre demandé à tous les Etats membres et aux organisations de la société civile de populariser l'anniversaire et de célébrer le 7 avril comme une journée de réflexion sur la tragédie du Rwanda et d'engagement à prévenir le génocide sur le continent en organisant des activités appropriées.
3. Il a également recommandé à l'Organisation des Nations unies et à la communauté internationale en général de prendre les mesures nécessaires pour célébrer le 7 avril comme une journée de réflexion et d'engagement à lutter contre le génocide dans le monde.
4. Dans le cadre de l'application de cette décision, le Président de la Commission a déclaré que la Commission a activement participé à la commémoration du 10^{ème} anniversaire du génocide au Rwanda comme suit :

La Commission a pleinement participé aux activités organisées à :

- A. Kigali (Rwanda)**
- B. Addis-Abeba (Ethiopie)**
- C. Londres (Royaume-Uni de Grande Bretagne)**

A. Participation de la Commission au Rwanda

5. Le Président de la Commission s'est associé aux autres chefs d'Etat et de gouvernement pour célébrer le 10^{ème} anniversaire du génocide au Rwanda en assistant à la Conférence internationale sur le génocide organisée du 4 au 6 avril 2004 à Kigali et à la cérémonie commémorative d'Etat qui s'est déroulée le 7 avril 2004.
6. Le thème de la Conférence était : **« Prévenir et bannir à jamais le génocide grâce à une solidarité universelle active »** et elle attire les participants de l'intérieur et de l'extérieur du continent. Elle a essentiellement porté sur l'évolution des sociétés déchirées et les défis de la reconstruction après le conflit et sur les efforts à déployer pour parvenir à une solidarité universelle avec des débats approfondis sur : La préservation de la mémoire et

la lutte contre le refus de reconnaître, la justice et la reconstitution de la cohésion sociale, les conditions de vie des survivants/traumatisme, la prévention et l'intervention pour arrêter le génocide, la volonté politique, les instruments juridiques, les mécanismes, les contraintes, les ressources et la reconstitution des sociétés déchirées grâce à la solidarité universelle : mémoire/création d'une histoire commune, justice, assistance aux survivants.

7. La cérémonie de commémoration d'Etat du Rwanda a essentiellement porté sur l'enterrement des restes des victimes, la commémoration et l'honneur aux victimes, l'ouverture officielle du Mémorial, les témoignages des témoins, 10 minutes de silence, une visite sur l'un des sites du génocide et la séance inaugurale du Mémorial des soldats de la paix belges.

B. Participation de la Commission en Ethiopie

8. Au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie), la Commission a pleinement participé à l'organisation d'activités conjointes avec le gouvernement éthiopien et l'Ambassade du Rwanda en Ethiopie. Les activités qui se sont déroulées du 6 au 8 avril 2004 comprenaient ce qui suit :

9. Le Président a fait la préface du rapport et distribué un résumé et les recommandations du rapport du Groupe international d'éminentes personnalités en anglais et en français à tous les membres du COREP et aux participants. Ces documents ont été mis sur le site web de l'UA et communiqués également à tous les membres du COREP et aux autres personnalités qui ont assisté à la commémoration au Siège de l'UA. L'ensemble du rapport est publié dans une édition facile à utiliser.

10. La Commission de l'UA a organisé un concours pour établir le projet du Musée du mémorial du génocide (Mémorial Alem Bekagn) qui sera édifié conjointement avec le Gouvernement d'Ethiopie et la Commission de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie). Etant donné qu'il n'a pas été possible d'ériger le Mémorial le 7 avril, l'intention de le faire a été annoncée ce jour par le Président d'Ethiopie et le Commissaire chargé des Affaires politiques.

11. La Commission de l'UA a adressé une lettre au Secrétaire général de l'ONU pour lui demander l'organisation d'une session extraordinaire sur le génocide du Rwanda au cours de la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle a également écrit à tous les Etats membres pour leur demander d'observer une minute de silence à l'heure GMT correspondant à 13 heures, heure d'Addis-Abeba, et a demandé à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de jouer le rôle de chef de file dans la préparation des manifestations de commémoration du génocide du Rwanda, au niveau des pays.

12. Le 6 avril 2004, la Commission s'est associée à la communauté rwandaise en Ethiopie, aux autres invités et au public, à une marche silencieuse à la lumière des bougies organisée par l'Ambassade du Rwanda et le

Maire d'Addis-Abeba, de l'Ambassade du Rwanda à Meskel Square où un film sur « *Les cent jours* » a été projeté et un message du Maire d'Addis-Abeba a été transmis au public.

13. Le 7 avril 2004, au Siège de la Commission de l'Union africaine, les drapeaux de l'Union africaine et de l'Ethiopie ont été mis en berne, une fanfare militaire a été déployée dans l'enceinte de l'UA pour jouer la musique du souvenir adaptée à l'occasion, tout le personnel s'est rassemblé devant le bâtiment A et à 13 heures exactement, nous avons entamé 10 minutes de marche silencieuse. Cette cérémonie s'est terminée avec des prières des différents chefs religieux.

14. Le COREP a tenu une séance extraordinaire publique dans la salle des conférences à laquelle la Commission de l'UA, la communauté rwandaise en Ethiopie, les responsables du Gouvernement éthiopien, les membres du Corps diplomatique, les institutions du système des Nations unies, les organisations de la société civile et les journalistes ont été invités. La séance a débuté avec la projection d'un film sur le génocide du Rwanda, suivie d'un exposé de M. Adama Dieng, Procureur du TPIR sur « ***L'incapacité de la communauté internationale à prévenir et à sanctionner le génocide*** ». Cet exposé a été suivi d'un débat entre les membres du COREP et de l'adoption du projet de Déclaration. La séance s'est terminée par des messages du Commissaire chargé des Affaires politiques de l'Union africaine, du Secrétaire exécutif de la CEA, de S.E. l'Ambassadeur du Rwanda en Ethiopie, du discours liminaire du Président de la République fédérale démocratique d'Ethiopie et de l'allocution du Ministre de la Justice du Rwanda. La séance s'est terminée par la distribution de T-shirts, de casquettes, de posters et autres objets de souvenir et une projection de film au cours de la réception à Congo Hall.

15. La Commission a également participé à un symposium public organisé par le Gouvernement éthiopien au Sheraton en souvenir du génocide du Rwanda et pour le renouvellement de l'engagement de l'Afrique au slogan « Jamais plus ça ». Le symposium a consisté en de brefs exposés sur « ***Génocide et terreur : Réflexions sur la criminalité de la violence politique de masse et le rôle de la société civile dans la prévention du génocide.*** » Le Vice-Président de la Commission de l'UA a fait un exposé sur « ***L'Union africaine et son engagement à prévenir le génocide.*** »

16. Le 8 avril 2004, la Commission de l'UA a participé à une conférence organisée à l'Université d'Addis-Abeba (Ethiopie). Une discussion de groupe a été organisée où les débats ont porté sur : « ***Génocide et terreur : Réflexions sur la criminalité de la violence politique de masse.*** »

C. Participation de la Commission au Forum sur le génocide du Rwanda à Londres

17. Le Vice-Président de la Commission a représenté la Commission à un forum d'un jour tenu à Londres pour examiner les questions de la réaction et

de la responsabilité de la communauté internationale découlant des événements du génocide de 1994 au Rwanda. Le forum s'est penché sur les questions concernant la responsabilité de la communauté internationale et a formulé des idées sur la prévention de nouveaux conflits.

18. Le forum sur le Rwanda a été un symposium d'analyse de haut niveau et de portée historique et structuré selon des différents thèmes dont l'un était la vision pour l'avenir. Le Vice-Président a fait un exposé sur :

« Quels sont les besoins du Rwanda pour garantir un avenir pacifique et comment l'histoire du Rwanda peut avoir une influence positive dans la prévention des conflits en Afrique ? »

Conclusion

19. Le défi que constitue l'application de cette décision est de veiller à ce que la journée ne soit pas célébrée comme événement éphémère mais comme un événement qui marque le public, les membres du Corps diplomatique à Addis-Abeba, la communauté internationale, les Nations unies et les Etats membres et qui leur rappelle leurs rôles et responsabilités pour que « jamais plus » le génocide ne se reproduise dans le monde.

20. La Commission espère également avoir donné l'occasion à tous les participants de faire leur autocritique dans le cadre des mesures prises et des structures mises en place pour prévenir tout nouveau génocide sur le continent en commençant par le respect de la vie, de la dignité et des droits de l'homme au niveau le plus élémentaire des relations entre les personnes.